



Structure Associative d'Aide aux Associations

1018 LE GRAND PARC
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Structure Associative d'Aide aux Associations

Siège social : 1018 LE GRAND PARC

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2023

Structure Associative d'Aide aux Associations

Siège social : 1018 LE GRAND PARC

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Structure Associative d'Aide aux Associations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, notamment pour ce qui concerne les cotisations appelées. Nous nous sommes assurés de l'intégralité des cotisations appelées, notamment par rapprochement entre les données transmises et utilisées, et, par le contrôle de l'application des modalités de calculs de ces cotisations conformément aux modalités votées en assemblée générale.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la commission des finances et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission des finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Contest, le 1^{er} juin 2024

SOCCOM, Commissaire aux comptes

Vincent GAMBET



Actif	Brut	Amort. & Prov.	2023	2022	Passif	2023	2022
Actif immobilisé					Fonds propres		
Logiciels	728,72	503,05	225,67	0,00	Report à nouveau	52 628,33	57 857,01
Installations & agencements	2 838,04	2 277,54	560,50	712,49	Résultat de l'exercice	7 881,44	-5 228,68
Matériels de transport	1 741,30	1 741,30	0,00	0,00	Subventions d'investissements	4 843,32	3 805,52
Matériels de bureau et informatique	45 208,44	35 297,48	9 910,96	6 773,49	Provision pour charges	110 578,00	100 007,00
Mobiliers de bureau	6 684,07	4 655,75	2 028,32	2 579,17	Fonds dédiés et reportés	23 877,60	20 111,21
Immobilisations financières	15,24		15,24	15,24			
Actif circulant					Dettes		
Créances adhérents	84 307,02		84 307,02	46 888,45	Dettes fournisseurs	14 299,61	7 651,22
Autres créances	22 798,82		22 798,82	1 827,38	Dettes fiscales et sociales	30 835,13	27 981,93
Disponibilités	136 418,10		136 418,10	154 296,91	Autres dettes	5 870,22	2 823,99
Charges constatées d'avance	2 049,02		2 049,02	1 916,07	Produits constatés d'avance	7 500,00	0,00
Total Général	302 788,77	44 475,12	258 313,65	215 009,20	Total Général	258 313,65	215 009,20

Charges	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Produits	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
60 - Achats	22 942,28	4 686,27	70 - Soutien aux adhérents	128 612,08	95 543,14
Achats d'études et de prestations	17 922,50	0,00	Soutien en comptabilité Hérouville St Clair	4 381,02	785,00
Achats de mat. & fournitures d'équipement	4 278,11	1 443,83	Soutien en comptabilité Agglomération	3 711,80	2 079,60
Achats de mat. & fourn. (salle formation)	0,00	1 831,76	Gestion salariés Hérouville St Clair	31 105,74	32 764,50
Achats de fournitures administratives	741,67	1 410,68	Gestion salariés Agglomération	40 977,40	30 972,25
61 - Services extérieurs	10 444,74	10 309,67	Formations Hérouville St Clair	2 940,00	3 675,00
Locations	6 306,27	5 697,63	Formations Agglomération	20 350,00	3 200,00
Entretien, réparations et maintenance	0,00	905,96	Soutien en Informatique Hérouville St Clair	3 056,00	2 612,25
Assurance	1 852,22	1 713,82	Soutien en Informatique Agglomération	168,00	3 192,00
Documentation	1 896,25	1 732,26	Soutien dans la gestion d'associations HSC	17 636,54	12 622,08
Frais de séminaires	390,00	260,00	Frais de mise à disposition des services civiques	88,33	0,00
62 - Autres services extérieurs	20 776,72	16 974,66	Refac. frais de déplacement, repas, Silae	4 197,25	3 640,46
Honoraires	1 800,00	1 800,00	70/71 - Activités accessoires	34 214,59	27 372,72
Rémunération d'intermédiaires divers	796,80	0,00	Prestations DLA	18 920,00	7 785,00
Frais de communication	785,22	0,00	Prest. concertation Hôtel des Associations (HDA)	7 500,00	7 500,00
Déplacements	3 680,19	2 664,62	Formations (hors adhésion)	2 980,00	4 790,00
Missions, réceptions	2 914,04	2 709,18	Accompagnement AVAL / Guid'Asso	1 000,00	2 354,00
Frais postaux, téléphone et abt internet	2 123,32	1 598,90	Activité de reprographie	1 410,47	2 400,60
Services bancaires et assimilés	153,74	153,10	Abonnements internet MDA	1 092,00	1 260,00
Cotisations et adhésions	1 138,60	879,00	Activités annexes	1 312,12	1 283,12
Dépenses photocopieur	7 355,91	7 051,46	74 - Subventions d'exploitation	165 799,39	104 523,11
Divers (cadeaux)	28,90	118,40	Subvention ville Hérouville St Clair	71 000,00	42 000,00
63 - Impôts et taxes	4 173,95	3 115,72	Subvention ville de Caen	12 000,00	12 000,00
Participation Formation Prof.	4 173,95	3 115,72	Subvention ville de Douvres-la-Délivrande	1 500,00	1 500,00
64 - Frais de personnel	266 427,88	206 767,00	Subvention ville de Cormelles-le-Royal	1 500,00	0,00
Rémunération du personnel	188 731,12	141 237,50	Subvention C.A. Caen la Mer	15 000,00	15 000,00
Cotisations sociales	60 685,70	51 784,86	Subvention CGET BOP 147 (DDCS du Calvados)	14 200,00	14 200,00
Primes transport + PPV (ex-PEPA)	3 600,00	2 725,00	Subvention Département du Calvados	5 000,00	0,00
Médecine du travail	684,00	507,60	Subventions FONJEP	32 099,39	8 723,11
Adhésion COS + bons	2 540,00	1 785,00	Subvention DDJSVA - FDVA 1	0,00	2 100,00
Formation du personnel	2 752,00	3 745,20	Subvention DDJSVA - FDVA 2	9 000,00	9 000,00
Co-emplois GE MEDIA	7 435,06	4 981,84	Subvention Pôle Emploi	3 750,00	0,00
65 - Autres charges	2 759,07	1 745,87	Subvention ASP	750,00	0,00
Redevances pour concessions, brevets...	623,46	366,34	74/75 - Ressources sur projets affectés	18 109,59	10 603,67
Pertes sur créances	0,00	116,00	Subventions FPH/PA	8 000,00	0,00
Charges diverses de gestion courante	1,78	5,15	Subventions Conseils Citoyens	0,00	0,00
Indemnités services civiques + formations	2 133,83	1 258,38	Recettes Hérouville Sport Partenaires	0,00	0,00
65 - Autres charges sur ress. affectées	18 109,59	10 603,67	Reprise fonds dédiés	10 109,59	10 603,67
Dépenses liées au FPH/PA	12 697,46	9 281,21	75 - Produits de gestion courante	12 879,21	11 181,84
Dépenses liées à Hérouville Sport Partenaires	0,00	1 000,00	Adhésions Hérouville Saint Clair	1 122,00	1 100,00
Dépenses liées aux Conseils Citoyens	169,57	322,46	Adhésions Agglomération	2 277,00	2 142,00
Engagements à réaliser sur ress. affectées	5 242,56	0,00	Cotisations avec contrepartie Hérouville St Clair	2 014,00	1 908,00
68 - Amortissements et provisions	28 455,81	10 368,46	Cotisations avec contrepartie Agglomération	6 937,50	6 031,00
Dotations aux amortissements	4 840,35	2 798,46	Don(s)	520,90	0,00
Prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00	0,00	Produits divers de gestion courante	7,81	0,84
Abandement IFC	10 571,00	5 470,00	78 - Reprises sur amort. et provisions	5 263,70	416,00
Report en fonds dédiés s/subv. exploitation	13 044,46	2 100,00	Reprise prov. p/dépréciation d'actifs circulants	0,00	116,00
69 - Impôts sur les bénéfices	203,00	30,00	Reprise fonds dédiés	5 263,70	300,00
Impôts sur les sociétés (2070K)	203,00	30,00	79 - Transferts de charges	10 744,12	6 252,54
Total 1	374 293,04	264 601,32	Aide ASP - services civiques	2 119,95	1 204,63
Charges financières			Prise en charge UNIFORMATION	2 752,00	3 945,20
Charges financières diverses	0,00	0,00	Remboursement indemnités Prévoyance	3 594,00	649,51
Total 2	0,00	0,00	Remboursement assurance	0,00	453,20
Charges exceptionnelles			Prise en charge 50 % coût serveur par GE MEDIA	2 278,17	0,00
Charges exceptionnelles	209,00	18,00	Total 1	375 622,68	255 893,02
Total 3	209,00	18,00	Produits financiers		
Résultat (excédent)	7 881,44		Produits financiers divers	3 298,60	1 223,23
Sous total monétaire	382 383,48	264 619,32	Total 2	3 298,60	1 223,23
			Produits exceptionnels		
			Produits exceptionnels	0,00	706,66
			Quote-part subv. d'invest. virée au résultat	3 462,20	1 567,73
			Total 3	3 462,20	2 274,39
			Résultat (déficit)		5 228,68
			Sous total monétaire	382 383,48	264 619,32

Evaluation des contributions volontaires en nature

86 - Mises à disposition			87 - Contributions en nature		
Mise à disposition gratuite de personnel	0,00	39 998,00	Mise à disposition gratuite de personnel	0,00	39 998,00
Concours indirects en nature	8 738,40	8 415,00	Concours indirects en nature	8 738,40	8 415,00
Bénévolat de la vie associative	8 000,00	9 960,00	Bénévolat de la vie associative	8 000,00	9 960,00
Total général	399 121,88	322 992,32	Total général	399 121,88	322 992,32

Annexe simplifiée 2023

Cette annexe a pour objectif de compléter et de commenter l'information donnée par le Compte de Résultat et le Bilan 2023.

1. Liste des apports matériels et humains consentis par la ville d'Hérouville à l'association pour la gestion du fonctionnement et des services communs de la Maison des Associations du Grand Parc

- Des locaux au rez-de-chaussée de l'équipement mis à disposition gracieusement (320 m²) (valeur participation aux charges de fonctionnement : **8 438.40 €**) ;
- Fourniture du papier pour la reprographie (40 cartons de papier A4 et 3 ramettes de papier A3) : **300 €**

La traduction financière de ces concours indirects apportés par la commune d'Hérouville Saint Clair pour le fonctionnement de l'association est estimée, selon le calcul réalisé par S3A, à **8 738.40 €** en 2023.

2. Détail de la facturation de la fonction « soutien aux adhérents »

Au-delà du règlement annuel de la cotisation qui permet à chacun de nos membres de bénéficier de 10 heures d'accompagnement, notre activité en direction de nos adhérents peut potentiellement faire l'objet de facturations lorsque nous estimons que le temps passé ou la nature de l'intervention réalisée le justifie. Pour être en adéquation avec les valeurs de notre projet et la nature des aides publiques dont nous bénéficions, cette facturation est adaptée en fonction de plusieurs critères. Notre objectif premier étant que le coût potentiel de l'accompagnement ne soit pas un obstacle à sa réalisation et qu'il ait une forme de solidarité entre nos adhérents. Il apparaît ainsi que sur l'année 2023, elle a conduit à minorer notre facturation théorique « adhérents » de **9 065.28 €**. C'est la partie de l'expression de notre projet dans sa dimension que nous qualifierons d'utilité sociale.

3. Valorisation du bénévolat

En 2023, l'engagement bénévole de nos administrateurs représente 400 heures environ (0.22 ETP d'engagement) axées principalement sur le développement de la vie statutaire de l'association (CA et commissions) calculés sur la base de 20 € de l'heure soit **8 000 €**.

L'engagement bénévole d'une partie de nos administrateurs, aux côtés de l'action des salariés continue à être régulier pour participer à la mise en œuvre de notre projet associatif.

Le commissaire aux Comptes
SOCCOM